

Adresse de la section de la commune de Dijon (Côte-d'Or) affirmant son obéissance à la Convention, lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la section de la commune de Dijon (Côte-d'Or) affirmant son obéissance à la Convention, lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 165;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21338_t1_0165_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

mais la voie du patriotisme a scû étouffer les cris de l'intrigue.

Examinés ces hommes qui sans cesse vous disent que les aristocrates et les modérés triomphent et que les patriotes sont opprimés, et vous verrés si ce ne sont pas de ces etres qui voient avec desespoir echaper de leurs mains impures la puissance dont le despotisme les avoit revêtu pour étouffer la liberté naissante, de ces etres courbés sous le poids de leurs crimes et de leurs forfaits, qui ne veulent que le pillage et la destruction et dont le front est encore teint du sang des malheureuses victimes qu'ils ont imolés a leur ambition et a leur vengeance particulieres.

Législateurs vous avés sauvé la liberté dans la nuit du 9 au 10 thermidor, achevés votre ouvrage, écrasés d'une main hardie tous les lieutenants de Robespierre et leurs infames vallets. L'intrigue et le crime ne doivent pas exister sous le regne de la liberté et de la justice.

Périssent a jamais ceux qui voudroient nous rendre les fers que nous avons brisés. Tel est le voeu de tous les hommes libres. Tel est le nôtre.

Les membres composant la société populaire révolutionnaire et régénérée à la Mothe-Herayc et le peuple de la commune réuni.

Suivent 81 signatures.

17

La section de la commune de Dijon [Côte-d'Or], dite de l'Égalité, annonce son indignation contre les conspirateurs en tout genre et son voeu fortement prononcé pour le règne de la justice, pour le respect de la liberté individuelle, pour l'obéissance à la loi et le ralliement absolu et universel vers la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

[Le vice-président de la section de l'Égalité de la commune de Dijon au président de la Convention nationale, le 2 brumaire an III] (26)

Citoÿen président

La section de l'Égalité de la commune de Dijon, pénétrée des grands principes, consacrés dans l'Adresse de la Convention nationale au peuple français, y a unanimement adhéré; elle me charge citoÿen président de te faire passer son acte d'adhésion en t'invitant à le mettre sous les yeux de la Convention nationale; elle me charge pareillement de t'adresser quelques exemplaires du discours prononcé par son président a la séance a laquelle, assista le représentant du peuple Calès, en commission dans le département de la Côte-d'Or qui en demanda

l'impression et l'envoi à la Convention nationale, ce qui fut ainsi ordonné par la section. J'ai accepté avec d'autant plus de plaisir, citoÿen président de remplir les vûes de la section dans cette circonstance que j'ai proffessé dans tous les tems les principes que vient de proclamer solennellement la Convention nationale.

Salut et fraternité.

CARNOT, *vice-président de la section de l'Égalité de la commune de Dijon,*
VALETT, *secrétaire.*

[La section de la commune de Dijon dite de l'Égalité à la Convention nationale, s. d.] (27)

Représentans du peuple,

De même que toutes les factions liberticides ont été anéantis successivement par la puissance nationale qui vous est confié, de même le développement de vos principes a dissipé sans retour les vapeurs orageuses dont les intrigans, les fripons, les conspirateurs enfin les contrerévolutionnaires en tous genres vouloient encore surcharger l'horizon politique.

O dignes représentans du peuple! nous le disons honnêtement et franchement avec vous : Justice, Justice, non plus cette furie implacable des passions, toujours altérée de sang qui flétrissait l'humanité, profannoit la liberté et l'égalité et nous deshonorait aux yeux de l'Europe attentive mais cette justice calme comme la vertu, soigneuse comme la prudence et inaltérable comme la vérité.

Honneurs à toutes les vertus; elles sont la baze indestructible d'une République.

Guerre à tous les etres immoraux; ils ne peuvent être que les esclaves et les partisans secrets et actifs des rois.

Respects pour la liberté individuelle; elle est la meilleure garantie de la liberté générale.

Obéissance entière à la loi; elle est l'expression de la volonté générale et y donner atteinte c'est attenter à la souveraineté du peuple.

Ralliement absolu et universel vers la Convention, dépositaire du pouvoir souverain; c'est s'insurger contre le peuple que de s'insurger contre elle... S'insurger contre elle! Quels hommes assez audacieux oseroient en concevoir seulement la liberticide idée!

Si cependant par le plus incompréhensible des événemens, il arrivoit que quelque nouveaux tyrans bouffis d'orgueil, gorgés d'ambition et entraînés par le penchant habituel du crime, voulussent porter une main sacrilège sur la représentation nationale, parlez, parlez, Représentans du peuple nous n'acoureront pas, nous volerons nous unir à vous pour faire rentrer dans le néant *[illisible]*.

Suivent 217 signatures dont celle du receveur de l'agence nationale des domaines.

(25) P.-V., XLVIII, 95.

(26) C 325, pl. 1405, p. 25.

(27) C 325, pl. 1405, p. 24. *Bull.*, 15 brum. (suppl.).